

VALFORËT Agriculture

Un élevage porcin bio en projet

Nicolas et Sébastien Trapet, deux cousins originaires de Semezanges, veulent implanter un élevage porcin biologique à Quemigny-Poisot (commune nouvelle de Valforêt). Présentation du projet.

■ À quoi ressemblerait l'élevage ?

L'élevage porcin s'étendrait sur une parcelle de 15 hectares, comprenant deux bâtiments en bois : un d'environ 1 000 m² pour le post-sevrage et l'engraissement et un autre d'environ 400 m² pour l'insémination, notamment.

Il comprendrait 40 mères, 6 cochettes (jeunes femelles élevées pour la reproduction), et un verrat (mâle). Nicolas et Sébastien Trapet, les deux cousins originaires de Semezanges qui portent ce projet, insistent sur le fait que « ce ne sera pas une porcherie industrielle. [...] Au début, on était parti sur le double de porcs, mais, finalement, le projet a mûri et on l'a revu à la baisse pour privilégier la qualité ».

Selon les plans des bâtiments, ceux-ci ont une capacité maximale de 288 animaux en engraissement, et 100 places en post-sevrage. « Mais, comme il y a un roulement, il restera forcément des cases vides à l'instant T », assurent les agriculteurs. À noter que selon des données de l'Institut technique de l'agriculture biologique et l'Institut du porc, le nombre moyen de truies dans un élevage bio porcin en France était de 76,6 en 2015.

Enfin, des plantations de haies sont prévues pour limiter l'impact visuel de l'exploitation.



Sébastien et Nicolas Trapet, sur la parcelle de 15 hectares sur laquelle ils veulent implanter leur élevage porcin, à Quemigny-Poisot. Photo LBP/F. S.

■ Dans quelles conditions seront élevés les porcs ?

« La maternité se fera en plein air, tout comme le sevrage, pendant 42 jours. L'engraissement, d'une durée d'environ six mois, aura lieu en intérieur. Soumis au cahier des charges de l'élevage biologique, il se fera sur paille », expliquent les deux cousins. Le cahier des charges stipule également que chaque porc doit bénéficier d'1,3 m² (jusqu'à 110 kg), plus 1 m² minimum d'aires d'exercice avec accès sur l'extérieur.

À noter que les déjections des porcs seront évacuées sous forme de fumier, qui, une fois composté, sera épandu dans les champs alentour.

■ Où se situerait l'élevage ?

La parcelle concernée se situe le long de la RD 35 F, à un peu plus d'un kilomètre à vol d'oiseau de l'entrée du hameau de Poisot, et 1,2 km de celle de Quemigny. « On avait une parcelle à la vue du village, mais on a fait l'effort de se reculer : on n'est pas là pour créer des nuisances », souligne Sébastien, alors que la réglementation n'impose qu'une distance minimale de 100 mètres des habitations pour une telle implantation.

■ Pourquoi un tel projet ?

Nicolas Trapet est déjà agriculteur à Semezanges et cultive des céréales. « Je voulais me diversifier et faire du bio, en développant

quelque chose de local, pour proposer de la bonne nourriture. » Sébastien, lui, cherchait à créer son exploitation depuis un certain temps. Il se consacre à ce projet depuis un an et demi, après avoir quitté son emploi pour se former. L'idée, à terme et selon la demande, est aussi de proposer un point de vente sur place.

■ Quand l'élevage sortira-t-il de terre ?

À l'origine, les cousins Trapet espéraient pouvoir commencer les travaux dès ce printemps. Mais pour qu'il se réalise, une modification du plan local d'urbanisme, qui interdit l'implantation d'installations classées pour la protec-

Un PLU à modifier

Pour que le projet d'élevage porcin se réalise, une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune est nécessaire, puisqu'il interdisait jusqu'alors l'implantation d'installations classées pour la protection de l'environnement sur les zones agricoles de la commune. Dans ce cadre, une enquête publique a eu lieu, jusqu'au 25 mars, pour recueillir les remarques des habitants. « Cette révision est faite pour coller à l'agriculture d'aujourd'hui », souligne Christian Roussel, le maire de la commune nouvelle de Valforêt. « On ne le fait pas pour un seul projet, mais pour l'ensemble des exploitants agricoles ». Face aux craintes de certains habitants d'ouvrir la porte à d'autres ICPE (lire ci-dessous), Christian Roussel estime, au contraire, que « les moyens de contrôle seront renforcés », puisque celles-ci doivent, au minimum, être déclarées en préfecture. « Dans l'état actuel du PLU, nous n'avons pas de moyen direct de pouvoir superviser les activités agricoles », ajoute-t-il.

tion de l'environnement (ICPE) est nécessaire (lire encadré). Ce n'est qu'après une prochaine délibération du conseil municipal, qu'un permis de construire pourra être déposé. Affaire à suivre.

Fabrice SIRLIN

Des habitants de Poisot tiennent à leur cadre de vie

« On n'est pas venu vivre à la campagne pour subir une concentration d'élevages susceptibles de nous apporter des nuisances ». Pour des habitants du hameau de Poisot, situé à un peu plus d'un kilomètre de la parcelle qui devrait accueillir l'élevage porcin, le projet passe mal. Lors de l'enquête publique réalisée dans le cadre de la modification du PLU, ils sont une quinzaine à avoir exprimé leur opposition.

Ils craignent de multiples nuisances – « visuelles, olfactives, mouches, bruit, pollution » – à leur « cadre de vie remarquable », pour lequel plusieurs d'entre eux ont rejoint, plus ou moins récemment, ce petit hameau paisible. « Même si ce ne sera peut-être pas en permanence, il y aura des odeurs,

c'est sûr », affirme Alain Combe. « Et cela va forcément ramener davantage de circulation de camions », complète Arnaud Bizouard, qui ne réside pas dans le hameau, mais vient d'y installer deux gîtes. Il craint d'ailleurs un impact sur la fréquentation touristique. Yves Jacquemin, un jeune habitant arrivé dans le hameau il y a moins d'un an, parle même de « dévalorisation des maisons : avoir une porcherie à côté de chez soi, ça peut faire peur aux acheteurs ».

■ La peur de l'avenir

Ce qu'ils craignent aussi, c'est que la fin de l'interdiction des ICPE sur le territoire communal, après la modification du PLU, ouvre la porte à d'autres



Yves Jacquemin et Alain Combe font partie des habitants du hameau de Poisot qui sont opposés au projet d'élevage porcin, à un kilomètre de leur lieu de vie. A contrario, quelques habitants du hameau se sont dits favorables au projet. Photo LBP/F. S.

projets autour de chez eux, ou à une extension de l'élevage, même si Sébastien et Nicolas Tra-

pet excluent une telle possibilité. « S'il y a de la demande et que cela marche bien pour eux,

ils pourraient très bien changer d'avis », craignent Alain Combe et Dominique Desrochers, qui habite ici depuis 25 ans.

« On a eu connaissance de ce projet par hasard », déplorent par ailleurs les habitants, qui n'ont pas participé à une réunion de présentation qui avait été organisée fin 2018, « car on croyait que de toute façon, cela ne serait pas possible chez nous puisque le PLU l'interdit ».

De son côté, le maire Christian Roussel, plutôt favorable au projet, dit « comprendre les critiques », et invite les personnes sceptiques vis-à-vis du projet, et tous les habitants, à participer à la visite d'un élevage porcin déjà existant dans le département, ce dimanche 7 avril.